

5. De la Fredière (1669).
6. François-Marie Perrot (1669-1674).
7. Th.-X. Tarieu de Lanaudière (1674-1684).
8. Hénault des Rivaux (1684-1685).
9. Louis-Hector de Callières (1685-1698).
10. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil (1698-1703).
11. Claude de Ramezay (1703-1724).
12. Charles le Moyne, 1er baron de Longueuil (1724-1729).
13. Jean Bouillet de la Chassaigne (1730-1733).
14. Du Bois Berthelot de Beaucourt (1733-1739).
15. J.-Bte Nicholas Roch de Ramezay (1739-1749).
16. Ch. Le Moyne, 2e baron de Longueuil (1749-1755).
17. Pierre, marquis de Rigaud (1757-1760).

Sous la domination française, un officier, appelé syndic, jouait dans les affaires locales le rôle de censeur : il notait toute infraction aux droits du public et dénonçait les violateurs de la loi pour les faire punir.

Le premier syndic à Québec fut nommé en 1661. Deux ans après son arrivée à Montréal, Maisonneuve nomma aussi un syndic. C'est d'abord près du site actuel de l'église Notre-Dame, dans une construction en bois appelée "le Hangar," que les habitants de Montréal s'assemblaient, après en avoir obtenu la permission du gouverneur local, pour faire l'élection de cet officier.

Plus tard, ces assemblées se tinrent, toujours avec la permission du gouvernement et sous la présidence du gouverneur local, dans une salle du séminaire ou du château.

Le syndic paraît avoir occupé le rôle de tribun du peuple, avec mission de se faire l'avocat de ses droits et de ses désirs. Son office n'avait cependant aucune importance sérieuse auprès de l'autorité gouvernante, qui contrôlait le pouvoir d'une manière absolue, en sorte que le peuple n'avait